



**TRIAL**  
International

## PILLAGE

---

**WESTWOOD:** TRAFIC  
DE BOIS PRÉCIEUX  
EN CASAMANCE

**DOSSIER DE PRESSE**  
Mars 2020



## CONTENU DU DOSSIER

## 3 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 4 PRÉSENCE DU MFDC EN CASAMANCE [carte]

## 6 RÉSUMÉ DE L'AFFAIRE

## 6 BASES DE LA DÉNONCIATION

## 7 LE PARCOURS DU BOIS SÉNÉGALAIS

## 7 « L'IVOIRE DE LA FORÊT »

Entre 2014 et 2017, la Gambie a exporté pour près de 163 millions de dollars de bois de rose, une essence rare et précieuse, à destination de la Chine. Pendant cette période, Westwood, une société gambienne vraisemblablement détenue par le ressortissant suisse Nicolae Bogdan Buzaianu et l'ancien Président gambien Jammeh, avait la licence exclusive pour exporter du bois de rose. Le bois qu'elle exportait était abattu illégalement en Casamance voisine où un groupe armé séparatiste combat l'armée sénégalaise depuis des décennies. TRIAL International a déposé une dénonciation pénale auprès du Ministère public de la Confédération contre M. Buzaianu, l'accusant d'avoir pillé du bois de conflit.

Selon la dénonciation pénale déposée par TRIAL International, l'entreprise de l'homme d'affaire suisse Nicolae Bogdan Buzaianu aurait été impliquée dans le commerce illégal de bois précieux entre 2014 et 2017. Durant cette période, la société Westwood Company Ltd – que M. Buzaianu aurait cofondée avec l'ancien Président gambien Yahya Jammeh – possédait le monopole des exportations de bois de rose, un bois tropical précieux. Or les réserves gambiennes de cette essence étant presque épuisées, l'essentiel de ce bois était en réalité importé depuis la Casamance, une région du Sénégal à la frontière sud de la Gambie. Depuis plusieurs décennies, de grandes portions de cette région sont aux mains d'un groupe armé, le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC).

« Exploiter des ressources naturelles issues d'une zone de conflit porte un nom : il s'agit de pillage. Et aux yeux du droit international humanitaire, le pillage constitue un crime de guerre », a déclaré Montse Ferrer, Conseillère juridique senior et Coordinatrice responsabilité des entreprises de TRIAL International. « Malgré les nombreux cas de pillage, avérés et documentés, pas une seule condamnation n'a été prononcée depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. »

TRIAL International a déposé une dénonciation pénale pour pillage contre M. Buzaianu en juin 2019. « Nous avons attendu jusqu'à ce jour pour la rendre publique, car nous voulions donner à l'autorité de poursuite pénale le temps nécessaire pour examiner les preuves soumises et prendre, le cas échéant, des mesures décisives à l'encontre de M. Buzaianu. Nous espérons que de telles mesures ont été prises et que le Ministère public de la Confédération enquête sur cette affaire », a ajouté Montse Ferrer.

## LA DÉFORESTATION AU PROFIT D'UN GROUPE ARMÉ

L'importance du trafic de bois est telle que certaines estimations indiqueraient une perte pour le Sénégal équivalente à 40 000 hectares de forêt par an, dont plusieurs dizaines d'hectares perdus en raison de l'exploitation illégale de bois de rose qui sévit en Casamance. Cette déforestation sélective a entraîné une baisse des précipitations et accentué la désertification de la région. Elle est par ailleurs à l'origine de conflits entre les rebelles et les communautés locales qui ne peuvent plus utiliser les forêts pour s'assurer des moyens d'existence durables.

L'exploitation illégale de bois précieux est d'autant plus regrettable qu'elle saborde les efforts de reforestation entrepris dans la région. Selon l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), « dans le village de Koudioubé, la restauration de la forêt communautaire a aidé à surmonter les conflits ». L'exploitation forestière illégale a cessé, les fruits et la faune sauvage sont abondants, les populations locales sont à nouveau en mesure de vendre des produits forestiers. Les communautés qui auparavant se battaient entre elles travaillent maintenant ensemble.

Une grande partie du trafic et de la coupe se déroulait ainsi directement sur les territoires occupés par le MFDC depuis près de trente ans. « L'activité illicite de Westwood est d'autant plus grave qu'elle a contribué à un commerce illégal de bois qui a historiquement financé le MFDC. Ce qui est dramatique, c'est que ce commerce a des conséquences néfastes sur la vie des populations locales et contribue directement à la déforestation de la région », a déclaré Jennifer Triscone, Conseillère juridique pour TRIAL International. Le groupe exerce un contrôle de fait sur la filière du bois précieux, et ce en délivrant des autorisations pour la coupe ainsi que des permis de transport, ou en assurant la sécurité de ce dernier. Les rebelles exploitent et vendent illégalement le bois issu de feuillus précieux pour acheter des armes : un commerce illégal alimenté par la demande du marché mondial des bois feuillus tropicaux.

## CONTACT MÉDIAS :

[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)

+41 22 519 03 96

[www.trialinternational.org](http://www.trialinternational.org)

@trial

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## PRÉSENCE DU MFDC EN CASAMANCE

★ DAKAR

SÉNÉGAL

★ BANJUL

GAMBIA

Casamance (SÉNÉGAL)



Copie d'un bordereau de livraison émis dans le village de Sambouladiang, dans le district de Diouloulou. Le document n'est pas officiellement estampillé par le MFDC, mais la présence du groupe armé dans ce village est attestée par d'autres preuves contenues dans le dossier.

- Légende
- Bande armée, supposée appartenir au MFDC
  - Coupes de bois sélectives
  - Faction d'Ousmane Niatang Diatta
  - Faction de César Atoute Badiate
  - Faction de Ibrahima Compass Diatta
  - Faction de Lamarane Sambou
  - Faction de Paul Bassène
  - Faction de Salif Sadio
  - Faction du MFDC non-spécifiée



60 km

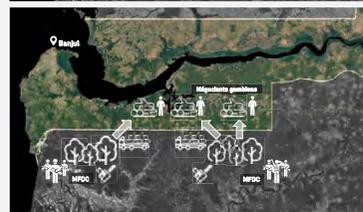
## RÉSUMÉ DE L'AFFAIRE

En juin 2019, TRIAL International a déposé une dénonciation pénale contre le ressortissant suisse **Nicolae Bogdan Buzaianu**, un proche associé de l'ancien Président gambien Yahya Jammeh, pour le pillage présumé de bois de rose sénégalais, une espèce de bois pourtant protégée. Entre juin 2014 et mars 2017, Westwood Gambia Limited, une société gambienne détenue par deux entités respectivement affiliées à M. Buzaianu et à l'ancien Président Yahya Jammeh, aurait exporté plus de 315 000 tonnes de *Pterocarpus erinaceus* vers la Chine, pour un montant avoisinant les 163 millions de dollars. Cette espèce précieuse de bois de rose a été récoltée illégalement dans la région voisine de la Casamance où le groupe armé du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) combat l'armée sénégalaise depuis les années 1980. Avec Jammeh comme allié, le MFDC a pu exercer un monopole sur le commerce du bois en Basse-Casamance, en utilisant les profits issus de ce commerce pour financer sa lutte armée.

La dénonciation pénale de TRIAL International a été déposée devant l'Unité suisse des crimes de guerre. Avec la dénonciation pénale déposée en 2016 contre l'homme d'affaires suisse Christoph Huber pour crimes de guerre de pillage de minerais dans l'Est de la RDC lors de la deuxième guerre du Congo, il s'agit de l'une des rares affaires de pillage présumé de ressources naturelles par des acteurs économiques devant des autorités de poursuite, et de la deuxième seulement en Suisse. Cette affaire est également novatrice dans la mesure où elle vise à utiliser les outils juridiques existants du droit pénal international pour poursuivre des crimes environnementaux, un sous-ensemble de crimes qui restent pour la plupart impunis, notamment en raison de l'absence de régimes juridiques spécifiques applicables.

## ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA DÉNONCIATION

- Un ressortissant suisse se serait associé dans ses affaires à l'ancien Président gambien Yahya Jammeh, accusé par la commission d'enquête gambienne dite « Jannah », établie pour faire la lumière sur les activités économiques et financières liées à l'ancien Président, d'avoir détourné des millions de dollars de fonds publics, et aurait tiré profit de cette association.
- Le MFDC aurait exercé un contrôle *de facto* sur le commerce du bois en provenance de Basse-Casamance en délivrant des autorisations d'exploitation ainsi que des permis de transport et en assurant le libre passage aux négociants en bois.
- Westwood Gambia Limited aurait très largement bénéficié de ce commerce, transférant ses bénéfices à des individus et à des sociétés associées à l'ancien Président Jammeh et à M. Buzaianu.
- L'abattage illégal de bois de rose a eu un impact négatif sur les forêts sénégalaises, contribuant à la diminution des précipitations, à la désertification et empêchant ainsi les communautés locales de bénéficier de moyens de subsistance durables.



Le poste de Mandina Ba est un passage obligé pour toutes les marchandises à destination de la capitale gambienne.

## « L'IVOIRE DE LA FORÊT »

Le bois de rose – ou vène – englobe plusieurs espèces dont le *Pterocarpus erinaceus*. Il se caractérise par sa texture grasse, sa couleur allant du rouge foncé au brun-violet et par ses couches de résine noires. Outre son utilisation locale pour ses propriétés médicinales, le pâturage des animaux, l'artisanat, l'ébénisterie et le charbon de bois, il est progressivement devenu prisé pour ses attributs décoratifs. La Chine est le principal importateur de bois de rose. En 15 ans, le volume de ses importations est passé de 200 000 m<sup>3</sup> à plus de 1.1 millions de m<sup>3</sup> en 2017. Jusqu'en 2009, le pays importait entre 70% et 90% de vène depuis l'Asie du Sud-Est. Mais à partir de 2010, les importations de bois en provenance d'Afrique de l'Ouest ont progressivement augmenté, jusqu'à représenter plus de trois quarts des importations en 2016.

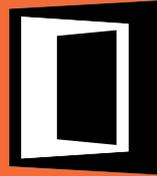


## LE PARCOURS DU BOIS SÉNÉGALAIS

Au cours de son enquête à la frontière entre la Gambie et la Casamance, TRIAL International a pu retracer la chaîne d'approvisionnement du commerce du bois de rose, depuis des forêts contrôlées par le MFDC en Casamance jusqu'au port de Banjul, où le bois était exporté. L'enquête a permis de constater que le bois de rose était abattu en Casamance avec le soutien du MFDC. En permettant sa coupe et délivrant des autorisations de transport, le groupe armé collectait ainsi des « redevances » – lorsqu'il n'était pas directement engagé dans le commerce. Le récent documentaire de la BBC, **The Trees that Bleed: How rosewood is smuggled from Senegal into Gambia**, montre clairement le rôle du MFDC dans le commerce du bois.

Les négociants acheminaient ensuite le bois vers la Gambie, via un réseau de petites routes échappant au contrôle des douanes. De l'autre côté de la frontière, le bois était ensuite entreposé, puis vendu par les négociants gambiens. Des convois de camions l'amenaient ensuite jusqu'à l'unique poste de contrôle, situé à **Mandina Ba**, sur la route vers la capitale, Banjul. Ce poste de contrôle regroupait les douanes, le service des forêts, les autorités fiscales, ainsi qu'un agent de Westwood Gambia Limited qui percevait des redevances pour la société, imposées aux commerçants de bois pour l'expédition de leur marchandise. Toutes les cargaisons y recevaient alors un sceau du gouvernement gambien avant de poursuivre leur route vers le port.

Leur origine sénégalaise est brouillée à partir de ce point. Au port de Banjul, les troncs étaient conditionnés par la société Westwood Gambia Limited dans des containers, puis chargés sur des cargos à destination de la Chine, pour leur écrasante majorité. Entre mi-2014 et début 2017, Westwood Gambia Limited était la seule entreprise autorisée à exporter du bois : elle était agréée par le Gouvernement gambien via une licence exclusive d'exportation renouvelée de manière périodique jusqu'à début 2017.



# TRIAL

International

Rue de Lyon 95  
1203 Genève  
Suisse

t +41 22 321 61 10  
m +41 22 519 03 96



[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)

@Trial

[www.trialinternational.org](http://www.trialinternational.org)